



Comité Technique du 17 octobre 2013.

Point 1 : Désignation d'un secrétaire adjoint de séance.

Martine SALM est désignée.

Information du président :

Le président annonce qu'à la demande des OS un CT extraordinaire est planifié le 4 novembre 2013.

Information sur les élections ESPE :

M^{me} O.Thibier fait un rappel des textes pour expliquer le déroulement particulier qui amènera l'ESPE à désigner son président.

Les OS font remarquer que cette élection se fait dans la plus grande confusion (les électeurs et candidats potentiels ne sont pas informés), que la date est très mal choisie (la période électorale chevauche les interruptions de cours des ex IUFM) et que les délais ne sont pas respectés.

Le président rappelle que nous sommes tributaires dans ce cas du MEN, mais le timing des élections va certainement être revu. Un report d'une quinzaine de jours sera discuté avec la Rectrice le 18 octobre. Si le calendrier est modifié, un CT et un CA exceptionnels auront lieu début janvier pour les statuts de l'ESPE.

A la demande des OS, M^{me} O.Thibier indique que les électeurs ne seront que ceux qui auront décidé d'être rattachés à l'ESPE, auxquels s'ajoutent les enseignants qui font plus de 48 HTD en ESPE. La liste Pers UL sera utilisée pour informer les personnels.

L'UNSA souligne des erreurs dans les listes électorales.

Information sur la demande d'explication concernant la rétention d'information dans laquelle a été tenu le CT du 12 septembre concernant la réorganisation des services centraux :

Le président demande à l'UNSA de préciser la question.

UNSA déplore que le président n'ait pas tenu informé le CT des décisions déjà prises et annoncées en directoire aux directeurs de Collègioms et de Pôles 4 jours avant le CT. Entre autre, l'occupation du poste de DRH par Mr F. Noël, alors qu'un point mis à l'ordre du jour concernait justement la réorganisation de la DRH. Cette différence de traitement est très dommageable et affecte le dialogue social qui repose sur la confiance.

Le président explique qu'en CT, les discussions sont rendues publiques ce qui n'est pas le cas des discussions au sein du directoire ou il avait annoncé ses intentions de voir nommer Mr



F.Noel DRH et Mr J.F.Molter DGS. En CT, le président ne pouvait pas en dire plus car le concours de DRH était encore ouvert.

L'UNSA indique qu'il aurait suffi de dire que Mr F.Noel candidait au poste de DRH.

Le Président remarque que l'information aurait pu être donnée en « off » (hors micro), mais souhaite que cela fonctionne dans les deux sens. Ce qui est dit en « off » ne doit pas être diffusé.

Le président revient sur l'organisation de la DRH. Il rapporte que des difficultés ont été mentionnées à propos de l'ex-DRH : par exemple des problèmes d'articulation avec les composantes et d'autres services. Le CHSCT a été sollicité pour mener une enquête. Mr B.Wurtz a quitté la DRH. Depuis des mutations ont été demandées. Mr M.Riquart a quitté la DRH. Mr F. Noël a pris l'intérim et a candidaté avec succès à ce concours. L'organisation actuelle n'est pas définitive.

L'UNSA prend note mais n'est pas convaincue par l'explication apportée. Elle sera attentive au déroulement des prochains CT.

Le président présente un nouveau calendrier RH.

L'UNSA demande des explications concernant le CT du 13 novembre sur les NBI. Elle rappelle que de nombreux autres points sur le régime des primes doivent être abordés avant la fin de l'année : prime de fin d'année, prime moyenne et devenir de celles qui sont supérieures à ce taux.

Le Président signale que les marges de manœuvre concernant les primes de fin d'année, sont extrêmement réduites. Il remarque l'effort significatif mené pour les contractuels et indique que la revalorisation des Cat C décidée par le Ministère n'est semble-t-il pas abondée pour le moment au budget (coût 500 000 €).

Le DRH indique que le problème des primes en général pourra être abordé au CT du 4 novembre.

Les points qui n'auront pas été traités au cours de ce CT le seront lors du prochain CT extraordinaire demandé par les OS le 4 novembre.

Point 2 Approbation du PV relatif aux CT du 3 juin et du 27 juin 2013 (Avis)

Les deux PV de CT sont adoptés à l'unanimité.

Point 3 : Projet de création de l'UFR « langue pour tous » (Avis)

Mr M.Delignon présente le projet. Il indique qu'il s'agit de répondre au développement de la formation en langue pour les étudiants et les personnels de l'UL, en relation étroite avec les personnels en langue des autres composantes. Seraient dans cette UFR : déFle de Metz et Nancy, Institut Média-langues et PEARLE. Il souligne que cette UFR est vouée à mettre en place des réseaux avec les autres UFR. Il indique que le collégium ALL a approuvé largement le départ de PEARLE vers cette nouvelle UFR (22 pour et 2 abstentions) et que les personnels de PEARLE y étaient aussi favorable.



L'UNSA mentionne qu'en revanche le Collégium est réservé sur l'intégration de cette UFR au pôle INTERFACE, en l'occurrence 4 pour, 3 contre et 17 abstentions.

La dichotomie entre les collègues de l'UFR LLEC et l'UFR « Langue pour tous » n'a pas lieu d'être au vu de leurs missions. De plus, cette composante de taille modeste a des craintes face à la composante ESPE qui est beaucoup plus conséquente.

L'UNSA se questionne aussi dans cette logique d'intégration à INTERFACE, sur la raison qui a motivé ERUDI à ne pas intégrer INTERFACE puisque la formation en ligne est transversale aux composantes.

Mr M. Delignon indique que Langue pour spécialiste et Langue pour non spécialiste ne sont pas exactement les mêmes métiers et ne touchent pas le même public. Concernant la taille, il répond qu'un travail sur le statut d'INTERFACE sera discuté en CT pour que cette composante de taille plus modeste ne soit pas pénalisée. Le président remarque que c'est le cas par exemple dans le Collégium Technologie où chaque IUT ont une voix, sans distinction de taille.

ERUDI n'a pas intégré INTERFACE car les formations en ligne ne concernent pour le moment que les langues.

A la demande de l'UNSA, le Président rappelle qu'il n'est question ici que de voter la création d'une UFR et uniquement. On ne se prononce pas sur le rattachement à INTERFACE de cette UFR. Ce sera l'objet d'un prochain point, où il s'agira d'approuver le RI du Collégium INTERFACE.

Vote : 10 Pour

L'UNSA prend acte que les composantes et personnels sont majoritairement en accord avec la création de cette UFR « Langue pour tous ». Le projet est cohérent mais elle sera vigilante aux conditions de son intégration au Collégium INTERFACE.

Point 4 : Modifications du règlement Intérieur du Collégium LINP (Avis)

Mme O. Thibier présente le RI et indique quelques propositions de modifications au chapitre 4 (en gras) :

- Peut coordonner, à la demande du chef d'établissement, les propositions d'avancement et de promotion de certaines catégories de personnel enseignant **du 2^{sd} degré** ;
- Peut coordonner le dispositif **indemnitaire (PRP, PCA...) et le référentiel**, si la procédure décidée par le CA de l'Université le prévoit.

Une OS demande à avoir pour les prochains règlements un détail du nombre par catégorie de personnels, pour se faire un avis sur la composition des conseils.

Le président indique que le document sur la cartographie de l'UL doit être stabilisé, mais qu'effectivement cette information pourrait être donnée. Il explique aussi que dans ce Collégium il existe une difficulté pour affecter clairement les personnels aux écoles ou aux laboratoires (notamment les contractuels).



L'UNSA indique que ce problème ne concerne pas que les écoles d'ingénieurs et que de nombreux personnels ne savent toujours pas officiellement leur positionnement en UFR ou en laboratoire.

Vote :

4 Contre FO, CGT et FSU

1 Abstention SGEN CFDT

5 Pour UNSA

L'UNSA approuve sous réserve que les deux modifications soient apportées au texte du RI. Précisions qu'elle avait déjà demandé et obtenu pour le Collégium Technologie.

Point 5 : Projet de statuts de l'Institut ISFATES (Avis)

La composition de l'assemblée constituante qui a contribué à la rédaction de ces statuts avait été proposée par le CA. Cette assemblée a approuvé ces statuts à l'unanimité.

Une OS fait remarquer que le conseil a 2 membres BIATSS et qu'il n'y a que deux personnels BIATSS à l'ISFATES. Elle s'interroge sur le mode de calcul de la représentation des BIATSS dans les conseils. Car à l'inverse dans certains, les BIATSS sont largement sous représentés.

Le président répond que la question n'est pas locale mais doit être posée au niveau national, avec une véritable réflexion sur la représentativité. Doit-elle être relative au nombre des personnels dans chaque catégorie ou sur une autre base ? Une question qui demeure légitime.

Vote : 10 Pour

L'UNSA souscrit complètement au constat que dans de nombreux conseils la catégorie des BIATSS est largement sous représentée au profit généralement des personnalités extérieures. Elle avait largement communiqué sur ce sujet au moment de la création des statuts de l'UL et de la composition de son CA.

Point 6 : Modifications de statuts de composantes (Avis)

Il s'agit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy. Le conseil d'École s'est prononcé favorablement en 2012. Des échanges avec cette école relativement au cadre de l'UL (référence aux pôles et collégiums) se sont tenus. Des difficultés sont pointées, notamment la représentation des BIATSS.

Une OS s'interroge sur l'article 6 personnels BIATSS où l'on peut lire : « Les personnels vacataires ou contractuels rémunérés sur ressources propres non réglementées de l'École qui effectuent au minimum un mi-temps annuel ». Est-ce à dire que ceux qui font moins d'un mi-temps ne sont pas considérés comme des personnels de l'école ? Que sont-ils alors ?



Le Président pense que c'est pour défendre la marque Ecole des Mines.

Concernant la description des missions, il serait appréciable que l'Ecole soit plus humble, les statuts n'étant pas forcément le lieu où affirmer des ambitions.

« Former des ingénieurs appelés à devenir des leaders dont la performance intellectuelle et scientifique, la créativité, la responsabilité et l'exigence éthique, leur permettent d'appréhender le monde et d'évoluer en acteurs agiles et efficaces des entreprises et des organisations. Le cadre de cette formation Ingénieur Civil des Mines est partagé avec les Ecoles Nationales Supérieures des Mines de Paris et Saint-Étienne et relève d'une stratégie d'évolution concertée. »

Une OS indique que l'article 18 pose aussi des problèmes : « La commission BIATSS examine à la demande du directeur ou à son initiative propre, toutes questions se rapportant à la carrière des personnels BIATSS et aux conditions de travail de l'ensemble des personnels BIATSS. ».

Les BIATSS qui se réunissent en commission semblent être nommés, en fait ce sont les élus qui les proposent.

Le président rappelle que l'École a la responsabilité des personnels (article L 713-9), de même que le Président de l'UL, ce qui est complexe. L'école Nationale Supérieure des Mines de Nancy est la seule en France à avoir intégré une université.

L'UNSA rappelle que seuls les élus CPE de l'UL ont le droit de regarder les dossiers individuels des personnels.

Quant aux conditions de travail des personnels, elles sont de la compétence du CHSCT.

Le président indique que l'idée d'une commission BIATSS peut cependant être intéressante. Il va proposer une nouvelle formulation : « ... toutes questions d'ordres collectives qui se rapporte aux BIATSS. » (et non par exemple de la gestion individuelle des carrières : primes, promotions...)

Vote :

4 Contre : FO, CGT et FSU.

6 Abstentions UNSA et Sgen CFDT

L'UNSA s'abstient sous condition de modification des statuts. Elle rappelle que seul les élus CPE de l'UL ont le droit de regarder les dossiers individuels garant d'un traitement équitable des personnels de l'UL et que les conditions de travail sont de la compétence du CHSCT.

Point 7 : Principe de préparation de la campagne d'emplois pour la rentrée 2014

Le président présente la campagne d'emplois 2014 avec pour objectif une économie de 4 millions €. Les 20 emplois 2014 du contrat de site ne seront pas publiés (1 million €).



Pour ce qui est des enseignants les Collégiums ALL, SHS et DEG sont sanctuarisés, les autres devront faire une économie de 50 % de la masse salariale disponible sur la campagne d'emplois 2014 (3,6 millions € en année pleine). Des tableaux sur les effectifs E/C sont présentés. Les Collégiums et Pôle Scientifiques devront faire remonter des propositions.

Les personnels BIATSS sont impactés par la loi Sauvadet qui bloque entre 75 et 100 emplois et par les BOE et PACTE qui mobilisent une dizaine d'emplois. Le président indique qu'il est en discussion avec le ministère pour essayer de réduire le nombre d'emplois Sauvadet, mais il n'est pas très optimiste. Il a de plus décidé de geler 10 emplois BIATSS (dont 50% de Cat A) dans les directions ce qui représente 540 000 € pour 2014.

Le calendrier :

- 7 octobre 2013 : date limite des informations sur les postes du 2^{sd} degré ;
- 7 novembre 2013 : Tableaux récapitulatifs des délibérations Collégiums et Pôles ;
- 18 et 25 novembre 2013 : séance de travail du directoire ;
- 5 décembre 2013 : CT ;
- 17 décembre 2013 : CA.

L'UNSA demande s'il sera tout de même possible d'avoir des mutations entrantes ?

Le DRH indique que cela dépendra des mutations sortantes, mais que les possibilités seront certainement très faibles en raison de la loi Sauvadet, des BOE et des PACTE. Il n'y aura probablement pas non plus de concours.

L'UNSA demande pourquoi le CT n'a pas de tableaux des effectifs BIATSS comme pour les E/C ?

Mr F.Noël informe que les emplois BIATSS vacants seront listés et soumis pour information au prochain CT.

L'UNSA demande si les emplois Sauvadet non pourvus cette année seront remis au concours. Le DRH informe que la demande a été faite au ministère qui a répondu que les postes en question sont susceptibles d'être à nouveau proposés en emploi Sauvadet.

Lecture de la déclaration intersyndicale (UNSA, CGT, FO, FSU et SGEN CFDT) refusant la politique de gel d'emplois proposée.(Transmise sur expression libre).

Le président souligne que cette motion n'a pas à être votée ici d'autant que le CT s'est déjà prononcé sur cette question. En tant qu'organisation syndicale est-ce bien légitime ?

L'UNSA souligne que le CT n'a pas été conduit à se prononcer sur le gel des emplois. Elle estime que le gel va impacter les conditions de travail et qu'il est des prérogatives du CT d'exprimer sa position sur ce point.

Une OS rappelle que dans les textes « le CT s'exprime sur la politique des emplois ».

La motion devient une intervention de toutes les organisations syndicales du CT et sera à ce titre transmise au CA.

Point 8 : Campagne d'emplois du second degré (Avis)

Une OS demande où sont les postes gelés ? Ils n'apparaissent pas dans le tableau.

Il est à noter que l'ESPE demande à ce que ses emplois ne soient pas publiés cette année.



Une OS demande pourquoi certains postes restent vacants pendant plusieurs années. Le Président répond que cela relève du choix des composantes qui peuvent utiliser la masse salariale pour un emploi de contractuel par exemple.

Vote :

Contre : 9 FO, CGT, FSU et UNSA

Abstention : 1 SGEN CFDT

En toute logique, l'UNSA s'est prononcée contre cette campagne d'emplois car elle découle du gel d'emplois.

Point 9 : Prime de Responsabilité Pédagogique (PRP) – Prime de Charge Administrative (PCA) 2013-2014 (Avis).

Le tableau présenté pour les PCA est assez similaire à celui de l'an dernier, une ligne a été ajoutée pour les directeurs adjoints de composantes comme cela avait été discuté au moment de l'élaboration du référentiel. Le montant de la prime des directeurs de service général, d'ancien département ou service commun est modulé entre 1312 et 3936 €.

Une OS explique que certains laboratoires ont peu de fonds propre et qu'il sera difficile pour eux de donner une prime au directeur adjoint, alors que le besoin est réel notamment pour les composantes bi-site. Elle propose qu'il soit possible comme dans le référentiel que la prime soit liée à la fonction et non à une personne. Ce qui permettrait par exemple de rémunérer le directeur et le directeur adjoint (1 Metz et 1 Nancy) sans que cela impacte le coût pour l'UL.

Le président se questionne à propos des directeurs. Le problème est que la prime des directeurs d'IUT ne peut être modifiée. Se pose aussi la question de la répartition. Ce point nécessite une réflexion approfondie qui sera engagée et proposée au CA.

Une OS constate que les PCA n'ont pas été revues à la baisse. Le Président signale que dans la même logique, il n'a pas non plus engagé une baisse des primes des BIATSS.

Le président revient sur le gel qui serait la seule alternative pour un budget équilibré. Il signale qu'on fait un effort de 1 % de la masse salariale, qui équivaut à 4 millions € soit 10% du budget allouer par le ministère. Si il n'y a pas de gel d'emplois cela représenterait 20% de fonctionnement en moins pour l'an prochain.

Une OS demande le coût des PCA.

M^{me} C.Roizard indique que cela sera fournit au CT.

L'UNSA rappelle que l'an dernier, il avait été envisagé de discuter du cumul des fonctions et des primes des personnels de l'UL. Elle demande si ce travail est toujours d'actualité, car il lui semble important d'en discuter.

Le président indique que oui, mais il faut le mettre en place.

Vote (PCA) :

4 Contre FO, CGT et FSU

6 Pour UNSA et Sgen CFDT



L'UNSA a voté pour car il est important que l'investissement soit reconnu.

Les PRP proposées ne sont qu'une application des textes. Il est rappelé qu'il n'y a pas de cumul PRP et référentiel.

L'UNSA demande comment sont reconnues les activités de la formation continue ?

M^{me} C.Roizard précise que la formation continue a d'autres possibilités pour reconnaître ces personnels, par exemple par de l'intéressement.

Vote (PRP) :

4 Abstentions FO, CGT et FSU

6 Pour UNSA et Sgen CFDT

Point 10 : Détermination de la prime destinée aux lauréats de projets ERC (Avis).

Le président présente la proposition de prime ERC (lauréats *European Research Council*). Un peu comme dans la formation continue, dans le montage de projet, ces lauréats peuvent spécifier une prime car elle permet une certaine mobilité. L'objectif est d'utiliser le décret des PES pour pouvoir verser cette prime. Il est proposé de l'aligner sur le taux bas de la PES IUF. Mais on peut se poser la question du pourquoi de cette limitation car elle pourrait nuire à l'attractivité. Certaines universités la versent au taux haut.

L'UNSA demande le coût pour l'université et leur nombre.

Le président indique que le coût est nul car il est pris en charge par l'Europe, leur nombre est malheureusement très faible.

Vote :

6 Pour UNSA et Sgen CFDT

4 Abstentions FO, CGT et FSU

Point n°11 : expression par les personnels de l'ESPE de leur accord d'affectation (bilan).

Le DRH présente le bilan du choix de l'ESPE: il reste 27 agents qui ne se sont pas prononcés. Il y a un refus et trois personnes qui ont demandé des éclaircissements.

L'UNSA demande qu'il soit proposé un rendez-vous avec la DRH aux personnels qui n'ont pas accepté l'affectation.

Mr F.Noel indique qu'ils vont être effectivement contacté.

L'UNSA demande s'il ne serait pas possible de reculer la date de choix à 2014. Car certains personnels sont par exemple dans l'attente d'un possible rattachement à des collectivités locales ?

Le DRH indique que la date est imposée par les textes. Ce choix à été fait à l'origine pour les personnels des IUFM composés de plusieurs Universités.

Une OS demande si cela engage les personnels et comment cela se passe pour la mobilité interne ?



Mr F.Noel indique que cela ne changera rien pour les personnels et que la gestion sera similaire à celle des ex IUFM.

Point n°12 : Bilan social 2012 (présentation)

Le but est d'avoir une première vision de nos Ressources Humaines sur l'année civile 2012. Il est basé sur ce qui se faisait dans les 4 ex établissements. Certaines données manquent encore pour trouver une certaine homogénéité (ex : certaines répartitions par pôles et collègiums). On remarque que les fonds viennent de l'Etat.

Pour le chapitre hygiène et sécurité, un travail supplémentaire est nécessaire pour intégrer de nouvelles informations, adéquation entre formation et poste.

Le président salue ce travail sachant que le document est perfectible et est amené à évoluer. L'UNSA reconnaît le travail et demande une explication page 24 concernant la répartition des Enseignants-Chercheurs (251 ne seraient pas répertoriés).

Le Président signale que 251 n'est pas un nombre élevé, il est similaire à celui des Universités qui ont un pôle Santé. Ces enseignants-chercheurs sont ceux qui sont rattachés à un Laboratoire non hébergé par l'UL. Il cite le cas de personnels qui font leur recherche dans des équipes cliniques. Il reste aussi un certain nombre de vérifications à faire.

Une OS regrette que les primes n'apparaissent pas (alors que des documents existaient), et que l'action sociale manque.

Elle s'interroge sur la politique de gel des emplois au vu des prévisions de départ à la retraite en 2014 (page 42) de 30 E/C.

UNSA demande d'intégrer les Risques Psycho-Sociaux.

L'UNSA demande qu'apparaissent les actions mises en œuvre dans le cadre de la prévention et le suivi des recommandations.

Le président précise qu'un bilan sera également réalisé par le CHSCT et propose que les deux documents soient couplés. Il demande aux OS de faire remonter leurs remarques et demandes de précision.

Questions diverses

Information sur l'application du Règlement de Gestions des contractuels BIATSS. (Question UNSA).

Mr F.Noel explique que le choix s'est terminé le 15 octobre. Cependant vu les problèmes rencontrés, il est proposé de rédiger le nouveau contrat et de le présenter à chaque personnel qui pourra alors faire un choix définitif entre le signer ou poursuivre sur l'ancien. On leur laissera bien entendu du temps pour prendre leur décision. Mais attention, c'est le texte de l'ancien contrat qui légalement sera pris en compte et pas les pratiques annexes.



L'UNSA signale le cas de contractuels qui faisaient des activités similaires dans un même établissement et pourtant avaient des contrats très différents. Pour certain cela se résumait à quelques lignes. Il faut donc avoir une approche morale et responsable.

Le DRH explique qu'il faudra se baser sur les articles de l'ancien contrat de travail et sur la situation réelle à ce jour pour le reclassement. Il faut régulariser les situations individuelles complexes.

Quelle est la destinée de la transformation du 3^{ème} emploi de SAENES voté lors du CT et du CA de septembre ? (Question UNSA)

Le DRH explique que si dans un premier temps le rectorat avait indiqué qu'il y aurait 3 possibilités de promotions, dans les faits seules 2 ont été attribuées en liste d'Aptitude. Il faut donc malheureusement revoir la situation et revenir sur la transformation.

Est-il vrai que les avis sur les propositions de réduction d'ancienneté d'échelon ITRF ont été remontés (13 septembre) au ministère bien avant que la CPE du groupe 1 ne se réunisse (26 septembre) ? (Question UNSA)

Le DRH explique que dans un premier temps les propositions ont été remontées avec avis positifs et avec un accord du ministère pour lui faire remonter dans un second temps des modifications en fonction du résultat des délibérations en CPE.

Les Elus CT UNSA